

Hébergé par Google™

Recherche Actualités

Quatre mois ferme pour des alertes à la bombe infondées à Paris

(AFP) – Il y a 13 heures

PARIS — Un homme de 24 ans a été condamné jeudi à 12 mois de prison dont huit avec sursis par le tribunal correctionnel de Paris pour des alertes à la bombe infondées, visant notamment les tours Eiffel et Montparnasse, qui avaient dû être évacuées le 25 février.

"J'ai honte de ce que j'ai fait", a expliqué à l'audience Mohammed P., jeune homme au crâne tondu, en jeans et veste de survêtement. "Sur le moment je n'étais pas moi-même", a-t-il raconté, expliquant ses appels par le fait que ce soir là il avait "bu du whisky et fumé des joints", parce qu'il allait "mal".

Le 25 février au soir, il avait passé à partir d'une cabine téléphonique des appels anonymes, au ministère des Affaires étrangères notamment, signalant que des bombes allaient exploser à la Tour Eiffel et à la Tour Montparnasse, ainsi qu'au théâtre du Châtelet où devait se tenir la 36e cérémonie des César du cinéma.

Ces lieux avaient été évacués, 1.700 personnes de la Tour Eiffel qui était restée fermée toute la soirée, 300 de la tour Montparnasse qui avait rouvert ses portes vers 22H30. Les services de déminage n'avaient rien trouvé.

La brigade criminelle de la police judiciaire parisienne avait réussi à remonter jusqu'au coupable car il avait réutilisé sa carte téléphonique prépayée deux jours après les faits, pour appeler son dentiste.

Il avait été arrêté le 17 mars en région parisienne et placé en garde à vue, où il avait reconnu les faits. Il avait alors expliqué son geste par le fait qu'il venait d'apprendre que la France allait bombardier la Libye.

Le jeune homme n'a pas réitéré cette explication à l'audience.

Son avocat Me Pierre De Nayves a souligné que son client n'avait "jamais eu de problème avec la justice" jusqu'à "sa première histoire d'amour, absolument fusionnelle", dont il n'a pas "digéré" la fin.

Le procureur Ludovic Lestel avait requis 12 mois d'emprisonnement, estimant que le jeune homme "savait parfaitement ce qu'il faisait. Il en connaissait l'impact, et a délibérément choisi de créer une panique", "dans une période où le niveau terroriste est très important".

Mohammed P. devra en outre indemniser le restaurant "Ciel de Paris" de la Tour Montparnasse, qui avait évalué ses pertes à plus de 21.000 euros. Mais faute d'éléments suffisants pour déterminer le préjudice, une nouvelle audience est prévue le 23 juin.

La société d'exploitation de la Tour Eiffel avait de son côté estimé son préjudice à 71.000 euros, mais elle ne s'est pas constituée partie civile.

Copyright © 2011 AFP. Tous droits réservés. [Plus »](#)

Related articles

Quatre mois de prison ferme pour de fausses alertes à la bombe
20minutes.fr - Il y a 52 minutes

Quatre mois ferme pour des alertes à la bombe infondées à Paris
AFP - Il y a 12 heures

Fausse alerte à la bombe à Paris: 4 mois ferme
Le Post - Il y a 12 heures

[More coverage \(1\) »](#)



La Tour Eiffel, une fois évacuée, le 14 septembre 2010.

Carte



Ajouter Google Actualités à votre page d'accueil iGoogle

“C’est ça, protéger un témoin ?”

Tribunal de Paris

LA voix du procureur se mêle aux cris, dehors, des passagers d’un Bateau-Mouche clamant leur admiration à Notre-Dame : « Wouaaaaah ! » « Monsieur demande sa mise en liberté, sans autre justificatif que la prison n’est pas faite pour lui ! » « Wouaaaaah ! » Alexandre est libéré. « Il vous est interdit de venir à Paris jusqu’à votre procès, dans un mois. Où est son avocat ? Plus là ? Bon, se résigne le président, je voulais lui remettre les pièces qu’il nous avait données. » Un homme se lève. « Vous êtes alerte, monsieur ? – Le père d’Alexandre ! – Et qui est Alexandre ? Ah oui, approchez, et reprenez ces papiers ! »

Et voilà Muhamad, 24 ans, minerve au cou et sweat siglé « New York ». Il y a deux mois, il avait appelé le ministère des Affaires étrangères : « Des bombes vont péter ! » à la tour Eiffel, à la tour Montparnasse et au Châtelet. « Rien qu’à la tour Eiffel 1 700 personnes ont été évacuées ! Vous imaginez l’effroi ! » résume le président. Muhamad avait été libéré en attendant son procès. « Êtes-vous allé au centre médico-psychologique pour vos soins ? – J’y croise des gens que je ne veux pas voir, alors je n’ai pas pu... » Son avocat s’approche : « Il témoignera devant le tribunal dans deux mois ; or ces gens croisés au centre de soins sont ceux sur qui il a donné des informations ! – Dans ma ville, je suis le traître, la balance, on a essayé de me tuer déjà deux

fois ! » tremblote Muhamad.

Le président soupire : « Monsieur, les faits sont très particuliers, alors que s’est-il passé ce jour-là ? – Mon père est mort quatre jours après ma libération dans l’autre affaire, là... J’avais bu, fumé trop de joints, ça s’est mélangé avec ma tristesse... – Monsieur, vous avez déclaré “J’ai vu à la télé que la France bombardait la Libye, j’étais pas d’accord, je voulais pas que ça fasse comme en Irak.” Vous en pensez quoi ? – Ben, j’ai honte, déjà je suis même pas libyen, je suis français ! » Le proc’ veut 1 an ferme. « Ce petit jeu des fausses alertes a tendance à se multiplier, et monsieur a choisi délibérément de ne pas se soigner ! »

L’avocat se fâche : « Dans l’autre affaire, quand il a donné tous ces noms en garde à vue, le commissaire lui a dit : “T’inquiète pas, t’auras aucun problème !” Moralité, 4 mois à Fresnes, où il a été frappé, blessé à coups de lame de rasoir ! J’ai déposé plainte et aucune nouvelle ! C’est ça, protéger un témoin ? » « Je suis si désolé, ajoute Muhamad, je ne peux même pas sortir de chez moi, je voudrais du travail, être bien, voilà ; j’étais triste... » Douze mois, dont 4 ferme. « Vous n’irez pas en prison si vous donnez des gages de réinsertion, monsieur. » Et rien, ni pour la tour Eiffel ni pour la tour Montparnasse, qui réclamaient des dizaines de milliers d’euros, mais qui ont oublié de se constituer partie civile. « Wouaaaaah ! »

Dominique Simonnot

11 mai 2011